

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1499

11 juin 2014

SOMMAIRE

3i GC Holdings U1 S.à r.l.	71932	Live In the World S.A.	71909
Atares Lux Invest S.A.	71952	Lunar Stockton S.à r.l.	71922
DBJ Management	71906	Luxaqua S.à r.l.	71913
Falaco SA	71907	Menfi Assets Fund SICAV-SIF	71913
Fidelity Active Strategy	71907	Milux Holding S.A.	71911
Fides Holdings S.A.	71906	Milux Holding S.A.	71911
Financial Corporate S.A.	71925	Neisse Holding S.à.r.l.	71912
F.Int. S.A.	71910	Nordea Bank S.A.	71911
Flexible Five SICAV-SIF	71910	Nucleus Gestion S.à r.l.	71914
Fondation Kiwanis Luxembourg	71906	Ocean Trade Lux Co S.à r.l.	71914
Fonds Général Stratégique	71910	O-Wind S.A.	71945
Gimena S.A.	71908	Paragem Assets S.à r.l.	71948
GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l.	71907	Parc Belair S.à r.l.	71913
Guineu Immobles Luxembourg S.A.	71910	Parworld	71912
GW Investments S.à r.l.	71909	Petercam (Luxembourg) S.A.	71914
iFLY International S.à r.l.	71938	Piperno International S.A.	71912
IRERE Industrial Holdings 2	71908	Proja Holding Sàrl	71929
Isamco S.à r.l.	71928	Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l.	71926
Isle Lux S.à r.l.	71908	TE Connectivity MOG Europe S.à r.l.	71915
LBNK Global S.à r.l.	71909	Trees S.A.	71911
Leo Participations S.A.	71908		

DBJ Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.495.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051166/9.

(140058376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Fides Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 152.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014051199/11.

(140058649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Fondation Kiwanis Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2150 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg G 124.

Bilan au 31 décembre 2013 (exprimé en EUR)

Actif		Passif	
Avoirs en banque et autres liquidités	400.938,42	Capital	3.718,40
		Bénéfice reporté	37.078,43
		Bénéfice de l'exercice	2.272,98
		Dons attribués, non versés	357.868,61
Total actif	400.938,42	Total passif	400.938,42

Compte de profits et pertes-année 2013(exprimé en EUR)

Charges		Produits	
Intérêts et charges assimilées	244,15	Dons reçus	1.186.204,20
Dons attribués	1.186.204,20	Intérêts et produits assimilés	1.431,63
Libéralités	200,00	Autres produits	1.285,50
Bénéfice de l'exercice	2.272,98		
Total des charges	1.188.921,33	Total des produits	1.188.921,33

Budget pour l'exercice 2014

Dépenses	EUR	Recettes	EUR
Frais administratifs	5.000,00	Intérêts et produits similaires	5.000,00
Dons à attribuer	1.100.000,00	Dons à recevoir	1.100.000,00
Total	1.105.000,00	Total	1.105.000,00

Le 8 avril 2014.

Pour copie conforme

Fondation Kiwanis Luxembourg

Edy Schmit

Administrateur

Référence de publication: 2014051208/31.

(140058907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Le bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Fidelity Active STrategy

Corporate Director

FIL (Luxembourg) S.A.

Director

Référence de publication: 2014051205/14.

(140058510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.077.

Extrait pour dépôt de cession de parts

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 1^{er} avril 2014 que l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales de la société GLI Golden Leaf Invest Gadebusch GmbH ont été cédées à la société SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft mbH, avec siège à D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Straße, 14, inscrite au Handelsregister des Amtsgerichts Schwerin sous le numéro HRB 11340

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051223/14.

(140058684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Falaco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 79.741.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 5 février 2014

L'actionnaire unique, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'actionnaire unique révoque le commissaire aux comptes LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 rue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

2^{ème} Résolution

L'actionnaire unique nomme comme commissaire aux comptes, la société NORDOCOM SÀRL, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 55862, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2 rue des Gaulois, jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice social 2018.

Ce commissaire aux comptes est désigné à compter de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3^{ème} Résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique qui arrive à échéance. Le Conseil d'Administration sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Pasquale Corcelli, entrepreneur de construction, demeurant 60, rue des Muguets à L-2167 Luxembourg.

Son mandat expirera à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2014051204/26.

(140058529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

IRERE Industrial Holdings 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051263/9.

(140058303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Gimena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIMENA S.A.

Référence de publication: 2014051222/10.

(140058519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.876.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051249/10.

(140058355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 31 mars 2014

Il est pris acte de la volonté de Monsieur Alain RENARD de ne pas se représenter aux suffrages.

Monsieur Bart DE NEEF, Administrateur de Sociétés, demeurant au 52, Lisperstraat, B-2500 Lier, Belgique est nommé nouvel Administrateur, pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an.

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de
- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Koll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014051303/25.

(140058230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

LBNK Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.698.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil de gérance de la Société que: Le siège de la Société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Douwe TERPSTRA et Monsieur David CATALA, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LBNK Global S.à r.l.

David Catala

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014051299/19.

(140058540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

GW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 80.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.873.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051231/10.

(140058674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Live In the World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.376.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 21 mars 2014

En date du 21 mars 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

1. nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de classe A de la Société, avec effet au 21 mars 2014, et pour une durée limitée de 6 ans:

- GONÇALO AFONSO DIAS MADALENO, né le 11/10/1989 à Cascais (Portugal) résidant au Condomínio Riviera, Rua do Mussulo, 10, Talatona, Luanda, Angola.

2. Procéder au transfert du siège social de la Société du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg au 4 rue Albert Borschette 1246 Luxembourg.

3. Nommer la société Veridice Sàrl, une société ayant son siège social au 4 rue Albert Borschette 1246 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843 en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 février 2012, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2018.

La nouvelle adresse de Monsieur Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42 rue de la Vallée 2661 Luxembourg, Luxembourg.

La nouvelle adresse de Monsieur Mauro Cadorin est la suivante: 6 Via Bossi 6900 Lugano, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

LIVE IN THE WORLD S.A.

Référence de publication: 2014051307/25.

(140058286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

F.Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 85.244.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050491/9.

(140058151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 41.629.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014050502/11.

(140057981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

LUX G-I, Guineu Immoables Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 49.218.

L'Assemblée générale ordinaire du 04 avril 2014 a décidé de nommer BDO Luxembourg pour la révision des comptes sociaux se clôturant au 31 décembre 2014. Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2014.

GUINEU IMMOBLES Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014050532/14.

(140057908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Flexible Five SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.727.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2014

L'Assemblée Générale renomme:

- Henri REITER, Président;
- Jacques RECKINGER, Administrateur;
- Annette SCHROEDER, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- BDO Audit S.A..

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050501/20.

(140057443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Milux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.508.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Benoît BAUDUIN.

Référence de publication: 2014050674/10.

(140057399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Milux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.508.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2014050673/10.

(140057399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nordea Bank S.A.

Référence de publication: 2014050692/11.

(140058022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Trees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.457.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 1^{er} avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Shehzaad Atchia;
 - * Monsieur Erik van Os;
 - * Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour la Société

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014050885/23.

(140057442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Neisse Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 266.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.493.

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 4 février 2014:

- Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que gérant classe B avec effet au 4 février 2014;
- Nomination de Monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis en Tunisie, Avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, pour le poste de gérant de catégorie B avec effet au 4 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour La société

Référence de publication: 2014051333/15.

(140058213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 77.384.

EXTRAIT

Délégué à la gestion journalière: Secrétaire Général

Suite à une résolution circulaire datée du 19 juillet 2010, le Conseil d'Administration de la Société a pris note de la démission de Madame Paola ESTEVES de son poste de Secrétaire Général de la Société avec effet immédiat et a pris note de la nomination de la personne suivant au poste de Secrétaire Général de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2010 et ce pour une période indéterminée:

Madame Claire COLLET, née le 17 janvier 1973 à Lyon, France et domiciliée professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARWORLD

Référence de publication: 2014050742/18.

(140057294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Piperno International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 34.152.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Giorgio Antonini
- Madame Lucetta Piperno
- Madame Sara Limentani
- Madame Nicole Thommes
- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Andrea Dany

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014050749/21.

(140058122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Luxaqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 301, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 141.785.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, den 27/07/2014.

Référence de publication: 2014051310/10.

(140058444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Parc Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 34.508.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2012

Suite à la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2012, l'actionnaire a pris la résolution suivante:

1. Nomination d'un nouveau gérant, la société Parc Belair Management S.A., B 79.901, ayant son siège social au 111, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg avec comme représentant légal M. Jerry Maes, résidant au 39, rue de Neufchâteau B-6720 Habay-la-Neuve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014051370/15.

(140058689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Menfi Assets Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.066.

Extract of the minutes of the extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 2 April 2014:

The meeting decided to appoint the following Réviseur d'Entreprises Agréé until the next annual general meeting of shareholders:

- BDO Audit, Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (RCS Luxembourg B 147.570)

The mandate of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

Luisella Moreschi / Katia Roti

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 2 avril 2014 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé d'élire le réviseur d'entreprises agréé suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires:

- BDO Audit, Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (RCS Luxembourg B 147.570)

Les mandats du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

Luisella Moreschi / Katia Roti

Administrateurs

Référence de publication: 2014051327/29.

(140058468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Nucleus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 2014.

Pour la société
Me Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2014051346/13.

(140058681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.052.988,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 153.418.

Il résulte des actes de la Société que son associé Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. a changé son adresse pour le 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA);

Il résulte des actes de la Société que son associé Trilantic Capital Partners Group VI L.P. a changé son adresse pour le 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA);

Il résulte des actes de la Société que son associé RTH Global Partners L.P., a changé son adresse pour le 375 Park Avenue, New York, NY10152 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Océan Trade Lux Co S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2014051349/18.

(140058439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Petercam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 22.418.

Le Conseil d'Administration de Petercam (Luxembourg) S.A. (R.C. Luxembourg B-22418):

en sa séance du 28 août 2013 a décidé la nomination, au titre de délégué à la gestion journalière, à côté de Messieurs Christian Bertrand, Ghislain Nys et Gaëtan van der Bruggen, de:

Monsieur Marc Collard
1A, rue Pierre d'Aspelt
L-1142 Luxembourg

en sa séance du 27 février 2014 a pris acte de la démission de:

Monsieur Christian Bertrand
1A, rue Pierre d'Aspelt
L-1142 Luxembourg

de son mandat d'Administrateur à partir du 1 janvier 2014 et de son de son mandat de directeur délégué à la gestion journalière à partir du 16 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Marc Collard
Secrétariat Général

Référence de publication: 2014051375/23.

(140057971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

TE Connectivity MOG Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 185.853.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh day of March,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TE Connectivity MOG Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of USD 25,000 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on March 26, 2014.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "TE Connectivity MOG Europe S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares without nominal value.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 27 September of each year and ends on 26 September of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - Independent auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 25,000 (twenty-five thousand) shares have been subscribed by TE Connectivity MOG Holding S.à r.l., prenamed, represented as stated above.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 26 September 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 7 (seven). The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

(a) Harold G. Barksdale, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(b) Thomas Ernst, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(c) Jürg Frischknecht, manager, whose professional address is at Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Switzerland;

(d) Jürg Giraudi, manager, whose professional address is at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland;

(e) Anne-Marie Nicolas, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

(f) Fabienne Roger-Eck, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

(g) Magnus Svensson, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

2. the registered office is established at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TE Connectivity MOG Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 25,000 USD (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Adrien Pastorelli, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "TE Connectivity MOG Europe S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou par la signature conjointe ou la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donnée par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s), qui s'appellera/s'appelleront gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants délégués ou la signature conjointe de tout gérant délégué et de tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 27 septembre de chaque année et se termine le 26 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire- réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ont été toutes souscrites par TE Connectivity MOG Holding S.à r.l., pré-nommée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 26 septembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 7 (sept). Sont nommés gérant pour une durée illimitée:
 - Harold G. Barksdale, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;
 - Thomas Ernst, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;
 - Jürg Frischknecht, manager, dont l'adresse professionnelle est au Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Suisse;
 - Jürg Giraudi, manager, dont l'adresse professionnelle est au Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse;
 - Anne-Marie Nicolas, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Fabienne Roger-Eck, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Magnus Svensson, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

2. le siège social de la société est établi au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2014. REM/2014/760. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050112/404.

(140056257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lunar Stockton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 817.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.287.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of March,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Stockton S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.287 (the Company).

The Company was incorporated on 20 December 2012 pursuant to a deed of Me Léonie Grethen, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 477, on 26 February 2013, and its articles of association were amended for the last time on 17 March 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Franz Kerger, avocat, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) by an amount of GBP 804,500 (eight hundred four thousand five hundred pound sterling) to an amount of GBP 817,500 (eight hundred seventeen thousand five hundred pound sterling) by the issuance of 804,500 (eight hundred four thousand five hundred) ordinary shares of the Company with a par value of GBP 1 each.

(b) Subscription by the Sole Shareholder to the new shares referred to in item (a) via a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

(c) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (a) above.

(d) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 804,500 (eight hundred four thousand five hundred pound sterling)

so as to bring it from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling), represented by 13,000 (thirteen thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

to an amount of GBP 817,500 (eight hundred seventeen thousand five hundred pound sterling), represented by 817,500 (eight hundred seventeen thousand five hundred) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

via the issuance of 804,500 (eight hundred four thousand five hundred) new ordinary shares, having a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each (the New Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the 804,500 (eight hundred four thousand five hundred) New Shares having a nominal value of GBP 1 each, and to fully pay their subscription price, by means of a contribution in kind of a receivable (the Receivable) of the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of GBP 804,500 (eight hundred four thousand five hundred pound sterling).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 17 March 2014 on behalf of the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eight hundred seventeen thousand five hundred pound sterling (GBP 817,500.-), represented by eight hundred seventeen thousand five hundred (817,500) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs - Valuation

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,300.-

The increase of capital is valued at EUR 959,760,46.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Stockton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.287 (la Société).

La Société a été constituée le 20 décembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 477, daté du 26 février 2013 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 17 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Franz Kerger, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling) par un montant de GBP 804.500 (huit cent quatre mille cinq cents livres sterling) pour le porter à un montant de GBP 817.500 (huit cent dix-sept mille cinq cents livres sterling) par voie d'émission de 804.500 (huit cent quatre mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

(b) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (a) ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

(c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.

(d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 804.500 (huit cent quatre mille cinq cents livres sterling)

pour le faire passer de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling), représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling),

à un montant de GBP 817.500 (huit cent dix-sept mille cinq cents livres sterling), représenté par 817.500 (huit cent dix-sept mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling),

par voie d'émission de 804.500 (huit cent quatre mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 804.500 (huit cent quatre mille cinq cents livres sterling) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance (la Créance) d'une valeur totale de GBP 804.500 (huit cent quatre mille cinq cents livres sterling).

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 17 mars 2014 pour le compte de l'Associé Unique (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à huit cent dix-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 817.500,-), représenté par huit cent dix-sept mille cinq cents (817.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 2300.-

L'augmentation de capital est évaluée à EUR 959.760,46.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/13980. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049914/179.

(140056702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Financial Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.912.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial n°180/14 rendu en date du 6 février 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société Financial Corporate S.A., avec siège social à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

Pour extrait conforme
Maître Admir PUCURICA
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2014051519/14.

(140058938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.797.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.906.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 93.081 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Manfred MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 March 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million six hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,697,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 19 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 144 of 16 January 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.906 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 4 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 201 of 22 January 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) so as to raise it from its present amount of two million six hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,697,500.-) to two million seven hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,797,500.-).

To issue one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

To amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) so as to raise it from its present amount of two million six hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,697,500.-) to two million seven hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,797,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred thousand (100,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 2,797,500.- (two million seven hundred ninety-seven thousand five hundred euro), represented by 2,797,500 (two million seven hundred ninety-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mars,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 mars 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.697.500,-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 144 du 16 janvier 2014, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.906 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 201, en date du 22 janvier 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.697.500,-) à deux millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.797.500,-).

Émission de cent mille (100.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale par l'associé unique de la Société à libérer intégralement en espèces.

Modification de l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.697.500,-) à deux millions sept cent quatre-vingt-dixième mille cinq cents euros (EUR 2.797.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent mille (100.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent mille (100.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent mille (100.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 2.797.500,- (deux millions sept cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 2.797.500 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 mars 2014. Relation: DIE/2014/3452. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014050064/141.

(140056732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Isamco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 172.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014051266/13.

(140058668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Proja Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.306.

In the year two thousand and fourteen, the fifteenth day of January,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Evercore Mexico Capital Partners II, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at c/o Osler, Hoskin & Harcourt LLP, 100 King Street West, Suite 6100, Toronto, Ontario, Canada M5X 1B8, registered under number 171021801, represented by its general partner Evercore Mexico Partners II, L.P., a Canadian limited partnership, having its registered office at 100 King Street West, Suite 6100, Toronto, Ontario M5X 1B8, Canada, registered with the Ontario register of commerce under number 171021751 represented by its general partner Evercore Mexico GP Holdings LLC, a limited liability company existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Proja Holding Sarl, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, having a share capital of EUR 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.306 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 11, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 2392 on December 8, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To suppress the nominal value of the shares.
2. To convert, with effect as of January 1, 2014, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on December 31, 2013.
3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000) without issuing any new shares, divided into twenty-five thousand (25,000) shares, without nominal value.
4. To convert the existing twenty-five thousand (25,000) shares, without nominal value, into thirty-five thousand (35,000) shares, without nominal value.
5. To reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.
6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of January 1, 2014.
7. To amend article 5.1. of the articles of association of the Company.
8. Miscellaneous.

IV. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of January 1, 2014, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, without nominal value, is converted, in accordance with the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on December 31, 2013 (i.e. EUR 1 = USD 1.3791), into thirty-four thousand

four hundred seventy-seven United States Dollars and fifty Cents (USD 34,477.50), divided into twenty-five thousand (25,000) shares, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred twenty-two United States Dollars and fifty Cents (USD 522.50), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of thirty-four thousand four hundred seventy-seven United States Dollars and fifty Cents (USD 34,477.50) to thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000), divided into twenty-five thousand (25,000) shares, without nominal value.

The amount of five hundred twenty-two United States Dollars and fifty Cents (USD 522.50) has been fully paid-up in cash, so that such amount is from now on at the disposal of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twenty-five thousand (25,000) shares, without nominal value, into thirty-five thousand (35,000) shares, without nominal value.

After the above mentioned conversion and increase of the share capital of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
Evercore Mexico Capital Partners II, L.P.	35,000	35,000	100%
TOTAL	35,000	35,000	100%

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of January 1, 2014.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1. of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000) represented by thirty-five thousand (35,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Evercore Mexico Capital Partners II, L.P., une société en commandite existant selon le droit du Canada, ayant son siège social à 100 King Street West, Suite 6100, Toronto, Ontario M5X 1B8, Canada, enregistrée au registre de commerce de l'Ontario sous le numéro 171021801 représentée par son actionnaire commandité Evercore Mexico Partners II, L.P., une société en commandite existant selon le droit du Canada, ayant son siège social à 100 King Street West, Suite 6100,

Toronto, Ontario M5X 1B8, Canada, enregistrée au registre de commerce de l'Ontario sous le numéro 171021751, représentée par son actionnaire commandité Evercore Mexico GP Holdings LLC, une société à responsabilité limitée existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis D'Amérique,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Proja Holding Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 149.306 (la Société). La Société a été constituée le 11 novembre 2009 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2392 du 8 décembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
 2. Conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2014, du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2013.
 3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000) sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans valeur nominale.
 4. Conversion des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en trente-cinq mille (35.000) parts sociales sans valeur nominale.
 5. Réintroduction d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) par part sociale.
 6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 1^{er} janvier 2014.
 7. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.
 8. Divers.
- IV. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2014, le capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD), afin que le capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans valeur nominale, soit converti, conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2013 (à savoir EUR 1 = USD 1,3791), en trente-quatre mille quatre cent soixante-dix-sept dollars américains et cinquante cents (USD 34.477,50), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt-deux dollars américains et cinquante cents (USD 522,50), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de l'augmenter de son montant après conversion de trente-quatre mille quatre cent soixante-dix-sept dollars américains et cinquante cents (USD 34.477,50) à trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Le montant de cinq cent vingt-deux dollars américains et cinquante cents (USD 522,50) a été entièrement libéré en numéraire, afin que ce montant soit désormais à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en trente-cinq mille (35.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Après la conversion et l'augmentation de capital social de la Société mentionnés ci-dessus, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
Evercore Mexico Capital Partners II, L.P.	35.000	35.000	100%
TOTAL	35.000	35.000	100%

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) par part sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000) représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050014/192.

(140056938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.520,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.371.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Notary").

There appeared:

1. 3i Growth Capital B L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom with registration number LP 13778, whose registered office is at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom (the "Shareholder"), represented by Mr Gianpiero Saggi, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, as its proxyholder (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 19 December 2013.

2. 3i GC Holdings U1 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 March 2010 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1035, page 49634 dated 18 May 2010 (the "Articles"), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.371 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed

drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 855, 1026 dated 11 April 2013 (the "Company"), represented by Mr Gianpiero Saggi, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, as its proxyholder (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 14 January 2014.

Each proxy form, signed "ne varietur" by each of the appearing parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To reduce the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty Euros (EUR 4,160.-) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of forty-one thousand six hundred and eighty Euros (EUR 41,680.-) to thirty-seven thousand five hundred and twenty Euros (EUR 37,520.-) by cancellation of four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each and which shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

2. To amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred and twenty Euros (EUR 37,520.-) represented by three million seven hundred and fifty-two thousand (3,752,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into seven (7) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares; and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares.

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

3. To amend articles 5.3 and 15.3 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class A8 shares:

" **5.3** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A7).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled."

" **15.3** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, and then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A7 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. class A6 Shares)."

II. After due and careful consideration, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholder resolved to reduce the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty euros (EUR 4,160.-)

so as to decrease the Company's share capital from its current amount of forty-one thousand six hundred and eighty Euros (EUR 41,680.-) to thirty-seven thousand five hundred and twenty Euros (EUR 37,520.-)

by cancellation of four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each, owned by the Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred and twenty Euros (EUR 37,520.-) represented by three million seven hundred and fifty-two thousand (3,752,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into seven (7) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares; and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares.

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

Third resolution

The Shareholder resolved to amend articles 5.3 and 15.3 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class A8 shares:

" **5.3** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A7).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled."

" **15.3** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,

- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, and then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A7 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. class A6 Shares)."

Costs, conclusion of meeting and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de janvier

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Notaire»).

Ont comparu:

1. 3i Growth Capital B L.P., un limited partnership constitué et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni,

représentée par M. Gianpiero Saggi, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2013; et

2. 3i GC U1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1035, page 49634 du 18 mai 2010 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.371 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 855, page 14026 du 11 avril 2013 (la "Société");

représentée par M. Gianpiero Saggi, précité, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration datée du 14 janvier 2014.

Les procurations, signées «ne varietur» par chacune des Parties Comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante euros (EUR 4.160,-) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-et-un mille six cent quatre-vingt euros (EUR 41.680,-) à trente-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 37.520,-) par l'annulation de quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et devant être détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

2. Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

" **5.1** Le capital social souscrit est fixé à trente-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 37.520,-) représenté par trois millions sept cent cinquante-deux mille (3.752.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en sept (7) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3;

- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6; et
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7.

Ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

3. Modifier les articles 5.3 et 15.3 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation de la catégorie A8 des parts sociales:

" **5.3** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A7).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée."

" **15.3** La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A7) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A6)."

4. Divers

II. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante euros (EUR 4.160,-)

afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-et-un mille six cent quatre-vingt euros (EUR 41.680,-) à trente-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 37.520,-)

par l'annulation de quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) toutes détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

" **5.1** Le capital social souscrit est fixé à trente-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 37.520,-) représenté par quatre millions cent soixante-huit mille (4.168.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisée en sept (7) catégories, comme suit:

un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1;

quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2;

quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3;

quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4;

quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5;

quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6; et

quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7.

Ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier les articles 5.3 et 15.3 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation des parts sociales de catégorie A8:

" **5.3** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A7).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée."

"15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A7) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A6)."

Frais, conclusion de l'assemblée et acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1300.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Parties Comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Parties Comparantes (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Parties Comparantes (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2014. LAC/2014/3517. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014050189/311.

(140056893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

iFLY International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.933.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty-eighth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company iFLY Technology S.à r.l., in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with registered office at L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "iFLY International S.à r.l."

Art. 3. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2014.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twenty thousand (20,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

All the twenty thousand (20,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,250.-.

The corporate capital is valued at EUR 14,525.40.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

Mr. Christophe Bernard CHUDY, company director, born in Lille (France), on January 31, 1971, residing professionally at L-1637 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Goethe,

Mr. Najy Alan METNI, company director, born in New York (United States of America), on April 16, 1967, residing at TX 78730 Austin (United States of America), 8905, Mountbatten Cir.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée iFLY Technology S.à r.l., en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "iFLY International S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous prêts, emprunts, de capitaux propres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, en tout état de cause, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

La Société peut autoriser l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents,

jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Toutes les vingt-mille (20.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,-EUR.

Le capital social a été évalué à 14.525,40-.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

Monsieur Christophe Bernard CHUDY, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 31 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Goethe,

Monsieur Najy Alan METNI, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 16 avril 1967, demeurant à TX 78730 Austin (Etats-Unis d'Amérique), 8905, Mountbatten Cir.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 avril 2014. Relation GRE/2014/1344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014050261/372.

(140057741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

O-Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.229.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of O-Wind S.A., a société anonyme having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under registration number B 179229 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on 06 June 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2324 of September 20, 2013. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on December 9, 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 371 of February 11, 2014.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman Annick Braquet, employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Company's shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all registered shares, representing 100% of the share capital of the Company are represented at this Meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and that the convening requirements and formalities have been respected. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Croatian Kuna (1.- HRK) in order to raise it from its present amount of two hundred and seventy-five thousand eighty-four Croatian Kuna (275,084.- HRK) to two hundred and seventyfive thousand eighty-five Croatian Kuna (275,085.- HRK) by the issuance of one (1) mandatory redeemable preference share (the "New MRPS") with a par value of one Croatian Kuna (1 HRK), together with a share premium of four hundred and six thousand forty-four point forty-one Croatian Kuna (406,044.41.- HRK);

2. Subscription by the Sole Shareholder to the New MRPS;

3. Full payment of the New MRPS by the sole shareholder;

4. Restatement of the first paragraph of the article 6.1 of the Company's articles of association to give it the following content:

“ **Art. 6.1.** The share capital is set at two hundred and seventy-five thousand eighty-five HRK (HRK 275,085.-) represented by (i) two hundred sixty thousand and one (260,001) ordinary shares with a nominal value of one HRK (HRK 1) each (the "Ordinary Shares") and (ii) fifteen thousand eighty four (15,084.-) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one HRK (HRK 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.”

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of one Croatian Kuna (1.- HRK) in order to raise it from its present amount of two hundred and seventy-five thousand eighty-four Croatian Kuna (275,084.- HRK) to two hundred and seventy-five thousand eighty-five Croatian Kuna (275,085.- HRK) by the issuance of one (1) new mandatory redeemable preference share (the "New MRPS") with a par value of one Croatian Kuna (1.- HRK) together with a share premium of four hundred and six thousand forty-four point forty-one Croatian Kuna (406,044.41 HRK).

Subscription and payment

Thereupon, the sole shareholder, Fralinosta Limited, a limited company duly incorporated and organised under the laws of Cyprus, having its registered address at Diomidous, 10 Alphamega-Akropolis Building, 3rd floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosia, Cyprus, here represented by Annick Braquet, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal, subscribed to one (1) New MRPS.

Such New MRPS was fully paid up by a contribution in cash of a total amount of four hundred and six thousand forty-five point forty-one Croatian Kuna (406,045.41 HRK), which is allocated as follows:

- One Croatian Kuna (HRK 1.-) to the share capital of the Company, and;
- four hundred and six thousand forty-four point forty-one Croatian Kuna (406,044.41 HRK) to the MRPS Premium account.

The amount of four hundred and six thousand forty-five point forty-one Croatian Kuna (406,045.41 HRK) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“The share capital is set at two hundred and seventy-five thousand eighty-five Croatian Kuna (HRK 275,085.-) represented by (i) two hundred and sixty thousand and one (260,001) ordinary shares with a nominal value of one Croatian Kuna (HRK 1.-) each (the "Ordinary Shares") and (ii) fifteen thousand eighty-four (15,084) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Croatian Kuna (HRK 1.-) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.-

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OWind S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179229 (la «Société»), et constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 6 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 2324 du 20 septembre 2013. Les statuts ont été modifiés

suisant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 371 du 11 février 2014.

L'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») élit comme président Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée nomme comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée par mandataires (les «Actionnaires») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal qui a été signée par les Actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» restera annexée aux présentes;

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à cette Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un Kuna croate (1.- HRK) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-quatre Kuna croates (275.084.- HRK) à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-cinq Kuna croates (275.085.- HRK) par l'émission d'une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable («Nouvelle MRPS») d'une valeur nominale d'un Kuna croate (1.- HRK) assortie d'une prime d'émission de quatre cent six mille quarante-quatre point quarante-et-un Kuna croates (406.044,41.- HRK);

2. Souscription par l'Actionnaire unique de la Nouvelle MRPS;

3. Paiement et libération entière de la Nouvelle MRPS;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts, lequel sera désormais comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-cinq HRK (HRK 275.085.-) représenté par (i) deux cent soixante mille et une (260.001) actions ordinaires d'une valeur nominale de un HRK (HRK 1) chacune (les "Actions Ordinaires") et quinze mille deux cent quatre-vingt-quatre (15.084) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de un HRK (HRK 1) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.»

5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Kuna croate (1.- HRK) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-quatre Kuna croates (275.084.- HRK) à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-cinq Kuna croates (275.085 HRK) par l'émission d'une (1) nouvelle action préférentielle obligatoirement rachetable («Nouvelle MRPS») d'une valeur nominale d'un Kuna croate (1.- HRK) assortie d'une prime d'émission de quatre cent six mille quarante-quatre point quarante-et-un Kuna croates (406.044,41.- HRK).

Souscription et paiement

Est alors intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, Fralinosta Limited, une société privée dûment constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Diomidous, 10, Alphamega-Akropolis Building, 3rd Floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosie, Chypre, représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui souscrit à une (1) Nouvelle MRPS.

Cette Nouvelle MRPS a été entièrement libérée en espèces d'un montant total de quatre cent six mille quarante-cinq point quarante-et-un Kuna croates (406.045,41.-HRK) qui est alloué comme suit:

- un Kuna croate (HRK 1.-) au capital social de la Société, et;
- quatre cent six mille quarante-quatre point quarante-et-un Kuna croates (406.044,41.- HRK) au compte Prime d'émission MRPS.

La somme de quatre cent six mille quarante-cinq point quarante-et-un Kuna croates (406.045,41.- HRK) a été mise à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 6.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-cinq Kuna croates (HRK 275.085.-) représenté par (i) deux cent soixante mille et une (260.001) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Kuna croate

(HRK 1.-) chacune (les "Actions Ordinaires") et quinze mille quatre-vingt-quatre (15.084) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de un Kuna croate (HRK 1.-) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé les présentes ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. Relation: LAC/2014/13834. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049993/164.

(140057026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Paragem Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.194,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.253.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized as a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 179.251 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Paragem Assets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 134,660 having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B 179.253 (the Company). The Company was incorporated on 22 July 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 2324 dated 20 September 2013.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Reduction of the share capital of the Company by way of the cancellation of all the outstanding 13,466 (thirteen thousand four hundred and sixty-six) class A10 shares (the Class 10 Shares) in the nominal amount of EUR 13,466 (thirteen thousand four hundred and sixty-six euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 134,660 (two hundred one thousand nine hundred and ninety euros) to EUR 121,194 (one hundred twenty-one thousand one hundred and ninety-four euros);

(iii) Approval of the interim accounts of the Company dated 19 December 2013 (the Interim Accounts);

(iv) Authorisation to the board of managers (the Board) to repurchase the Class 10 Shares to be cancelled, using the available distributable reserves as set out in the Interim Accounts, for an aggregate amount corresponding to the amount proposed by the Board, in accordance with article 7 and 17.4 of the articles of association of the Company (the Total Cancellation Amount);

(v) Subsequent amendment of articles 5.1 and 17.4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(vi) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vii) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 13,466 (thirteen thousand four hundred and sixty-six euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 134,660 (two hundred one thousand nine hundred and ninety euros) to EUR 121,194 (one hundred twenty-one thousand one hundred and ninety-four euros) by way of cancellation of the Class 10 Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Accounts.

Fourth resolution

After due consideration of the content of the Interim Accounts, the Sole Shareholder resolves to authorize the Board to undertake, in accordance with article 7 and 17.4 of the Articles, the repurchase of the Class 10 Shares for an aggregate amount equal to the Total Cancellation Amount.

The Sole Shareholder further acknowledges that the Total Cancellation Amount to be paid by the Company for the purpose of the repurchase of the Class 10 Shares has been set in full compliance with both the Articles, and especially article 7 of the Articles, and the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 121,194 (one hundred twenty-one thousand one hundred and ninety-four euros) represented by:

13,466 A1 shares;

13,466 A2 shares;

13,466 A3 shares;

13,466 A4 shares;

13,466 A5 shares;

13,466 A6 shares;

13,466 A7 shares;

13,466 A8 shares; and

13,466 A9 shares,

each in registered form, each with a nominal value of one euro (EUR 1) each fully subscribed and fully paid-up, and each with the same rights and obligations, except as stated otherwise in the Articles."

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.4 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **17.4** Each dividend shall be allocated on the basis of the General Entitlement at that time, provided that:

(a) a preferred dividend equal to 0.25% of the nominal value of each share of class A1 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A1;

(b) a preferred dividend equal to 0.30% of the nominal value of each share of class A2 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A2;

(c) a preferred dividend equal to 0.35% of the nominal value of each share of class A3 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A3;

(d) a preferred dividend equal to 0.40% of the nominal value of each share of class A4 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A4;

(e) a preferred dividend equal to 0.45% of the nominal value of each share of class A5 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A5;

(f) a preferred dividend equal to 0.50% of the nominal value of each share of class A6 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A6;

(g) a preferred dividend equal to 0.55% of the nominal value of each share of class A7 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A7;

(h) a preferred dividend equal to 0.60% of the nominal value of each share of class A8 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A8;

(i) a preferred dividend equal to 0.65% of the nominal value of each share of class A9 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A9; and

(j) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class, in the reverse numerical order (i.e. first class A9, then if no class A9 shares are in existence, class A8 shares and in continuation until only class A1 shares are in existence). "

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, une société à responsabilité limitée organisée comme société de gestion de patrimoine familial constituée selon les lois du Grand Luxembourg, dont le siège social est situé au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.251 (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Paragem Assets S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 134.660 ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.285 (la Société). La Société a été constituée le 22 juillet 2013 par un acte de Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2324 datant du 20 septembre 2013.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) réduction du capital social de la Société par l'annulation de toutes les 13.466 (treize mille quatre-cent soixante-six) parts sociales de classe 10 (les Parts Sociales de Classe 10) d'un montant de EUR 13.466 (treize mille quatre-cent soixante-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 134.660 (cent trente-quatre mille six cent soixante euros) au montant de EUR 121.194 (cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quatorze euros);

- (iii) approbation des comptes intérimaires de la Société daté du 19 Décembre 2013 (les Comptes Intérimaires);
- (iv) autorisation au profit du conseil de gérance (le Conseil) de procéder au rachat des Parts Sociales de Classe 10 qui vont être annulées, en utilisant les réserves distribuables comme présenté dans les Comptes Intérimaires, pour un montant total correspondant au montant proposé par le Conseil, en application des articles 7 et 17.4 des statuts de la Société (le Montant Total d'Annulation)
- (v) modification consécutive de l'article 5.1 et 17.4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;
- (vi) modification du registre des parts sociales afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans les registres de la société, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et
- (vii) divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de EUR 13.466 (treize mille quatre-cent soixante-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 134.660 (cent trente-quatre mille six cent soixante euros) au montant de EUR 121.194 (cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quatorze euros) par l'annulation des Parts Sociales de Classe 10.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires.

Quatrième résolution

Après avoir dûment considéré le contenu des Comptes Intérimaires, l'Associé Unique décide d'autoriser le Conseil à procéder, en accord avec les articles 7 et 17.4 des Statuts, au rachat des Parts Sociales de Classe 10 pour un montant total égal au Montant Total d'Annulation.

L'Associé Unique reconnaît que le Montant Total d'Annulation qui va être payé par la Société dans l'objectif de racheter les Parts Sociales de Classe 10 a été déterminé en accord avec les Statuts, particulièrement l'article 7 de statuts, et la loi sur les sociétés commerciales en vigueur à Luxembourg, datant du 10 août 1915, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 121.194 (cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-quatorze euros) représenté par.. 20.199 parts sociales de classe A1;

- 20.199 parts sociales de classe A2;
- 20.199 parts sociales de classe A3;
- 20.199 parts sociales de classe A4;
- 20.199 parts sociales de classe A5;
- 20.199 parts sociales de classe A6;
- 20.199 parts sociales de classe A7;
- 20.199 parts sociales de classe A8; et
- 20.199 parts sociales de classe A9.

chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec de tels droits et obligations, sauf si indiqué autrement dans les Statuts.»

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.4 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **17.4.** Chaque dividende sera attribué sur la base de l'Accord Général au moment donné, à condition que:

- (a) un dividende préférentiel égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A1 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A1;
- (b) un dividende préférentiel égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A2 doit être distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A2;

- (c) un dividende préférentiel égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A3 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A3;
- (d) un dividende préférentiel égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A4 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A4;
- (e) un dividende préférentiel égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A5 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A5;
- (f) un dividende préférentiel égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A6 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A6;
- (g) un dividende préférentiel égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A7 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A7;
- (h) un dividende préférentiel égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A8 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A8;
- (i) un dividende préférentiel égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale de catégorie A9 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A9; et
- (j) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux titulaires de la dernière classe, dans l'ordre numérique inverse (soit la première classe A9, puis si aucune part sociale de classe A9 n'existe, les parts sociales de classe A8 et ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste que des parts sociales de classe A1).

Sixième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associé Unique, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050008/232.

(140056958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014051055/14.

(140058671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.
